



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17752-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1129

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MARCHÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION DES MILLES-VILLAGE ET DE LA PIOLINE À AIX EN PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

#### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 07/11/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Helliott BRAMI

**Politique Publique** : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE

**OBJET** : MARCHÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION DES  
MILLES-VILLAGE ET DE LA PIOLINE À AIX EN PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHÉ -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2011-534 du 23 mai 2011, vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer une consultation par appel d'offres ouvert pour la gestion et l'exploitation des stations d'épuration de la Pioline et des Milles Village.

En effet, comme cela a été indiqué lors du Conseil Municipal du 23 mai dernier, le marché d'exploitation conclu avec la société C.E.C. en 2007 n'ayant pas été reconduit, le contrat en cours arrivera donc à son terme le 31 décembre 2011.

La durée du futur marché sera de 5 ans à compter du 1er Janvier 2012. Le marché pourra être reconduit une fois 5 ans, sans que la durée totale ne puisse excéder 10 ans.

Compte tenu de l'évolution prévue du périmètre technique d'exploitation des ouvrages sur la durée du marché, celui-ci fera l'objet de deux phases d'exploitation distinctes au cours de la première période du marché:

Phase 1 (durée prévisionnelle de 6 mois à compter du 1er janvier 2012): pendant cette phase, le titulaire devra assurer la gestion et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la Pioline (165 000 eqh) et des Milles village (5 000 eqh), toutes deux situées sur le territoire communal.

Phase 2 (délai indicatif de 54 mois) : cette phase démarrera lors de l'arrêt de la station d'épuration des Milles Village. Pendant cette phase, le titulaire devra assurer la gestion et l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de la Pioline (165 000 eqh).

Le passage de la phase 1 à la phase 2 sera déclenché par le raccordement de la station d'épuration des Milles Village à la station d'épuration Ouest, qui induit l'abandon définitif de la station des Milles Village.

Pour chaque période du marché, les prestations seront rémunérées sur la base des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement commandées.

En outre, les prestations de main-d'œuvre, les fournitures et les prestations de service seront réglées par application des taux horaires unitaires fixés dans le marché dans la limite d'un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 500 000 € HT pour chaque période du marché.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la presse le 15/06/2011.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- le prix (60 %)
- la valeur technique (40 %)

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 13 octobre 2011, ont décidé de retenir l'offre de la société C.E.C. (Compagnie d'Exploitation et de Comptage) pour un montant maximum de 12 082 891.83 € HT pour la première période et de 12 116 514.70 € HT pour la seconde.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif à la gestion et à l'exploitation des stations d'épuration de la Pioline et des Milles village, ainsi que son éventuelle reconduction, avec la société **C.E.C.** pour la durée et les montants indiqués ci-dessus.

**2011.1129 - MARCHÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES STATIONS  
D'ÉPURATION DES MILLES-VILLAGE ET DE LA PIOLINE À AIX EN PROVENCE -  
SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**